



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est Madame VAN DE WERVE Priscilla demeurant à GEMBOUX - Rue Monseigneur-Heylen, 3 .

Le terrain concerné est situé Rue Monseigneur-Heylen, 3 à 5030 GEMBOUX et cadastré Division 1, section A numéro 147P3, 147V2.

Le projet consiste en Construction d'une terrasse surélevée et présente les caractéristiques suivantes :
Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux...;

Le projet s'écarte du SOL dit "Gare" sur le point suivant:

- matériau de toiture plate-terrasse en bois au lieu de végétalisé.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBOUX.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à urbanisme@gembloux.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 mai 2024 au 21 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400041 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBOUX ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gembloux.be

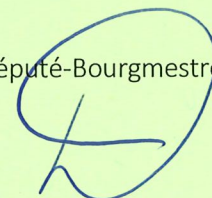
La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA